

FICHE ACTION N°38

Nom de l'action : Démolition d'une partie de l'aile «Féronstrée» de l'Ilot Saint-Georges

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

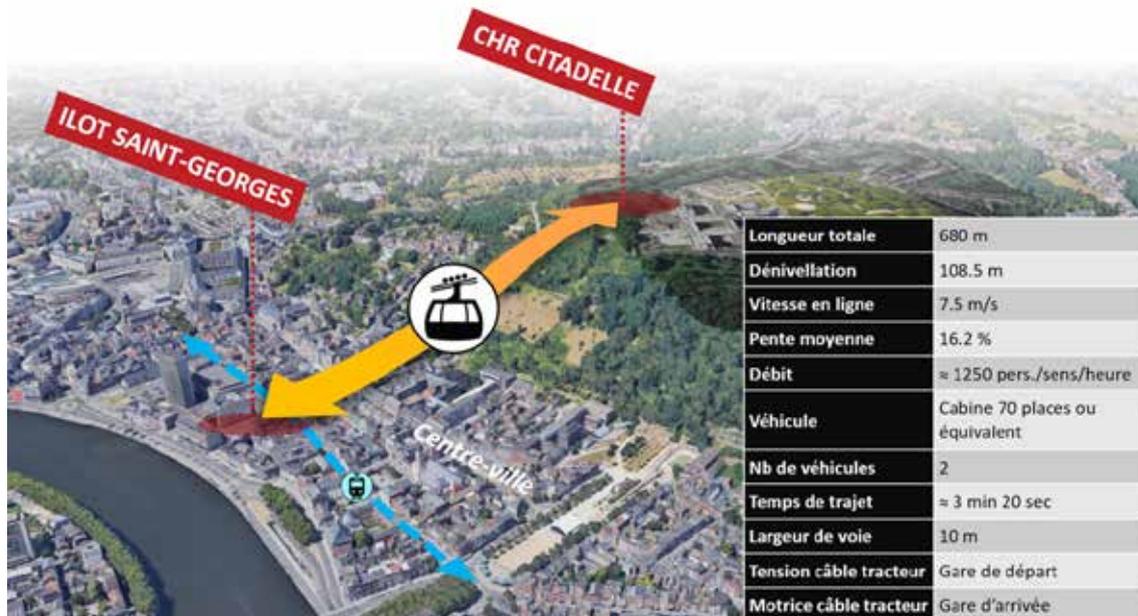
DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec la construction d'un téléphérique entre Féronstrée et l'hôpital de la Citadelle CHR

La démolition d'une partie de l'aile « Féronstrée » de l'îlot Saint-Georges est une condition à la construction d'un téléphérique entre le pôle administratif En Féronstrée et le pôle hospitalier du CHR situé sur le plateau.

En effet, l'étude de pré faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un transport par câble à Liège (bureau MDP consulting & Engineering – 2018/2020) en a défini le tracé optimal dans l'optique d'une liaison « centre-ville - hôpital de la Citadelle ».

Caractéristiques techniques du projet



Malgré le survol d'un bâti assez dense entre la station aval et le début des coteaux de la citadelle, ce tracé est considéré comme le plus optimal tant d'un point de vue technique (profil de terrain très favorable à un transport par câble minimisant les pylônes ; tracé au plus court) que d'un point de vue efficacité (arrivée à l'amont au plus proche de l'entrée principale du CHR et du pôle des bus).

À noter que l'étude mentionnée ci-dessus a mis en lumière toute la pertinence de l'implantation d'un téléphérique d'un point de vue « mobilité ».

En effet, le débit maximal théorique de ~1250 personnes / heure / sens proposé pour dimensionner le système représente :

- ~10% de l'aire de chalandise de 500m autour de la station à l'aval et 6 à 7% de l'aire de chalandise de 1000m,
- ~27% de l'aire de chalandise de 500m autour de la station à l'amont (en restant sur le plateau de la Citadelle) et ~20% de l'aire de chalandise de 1000m.

Au niveau amont, c'est évidemment le centre hospitalier qui constitue l'essentiel du potentiel pour l'aire de chalandise de 500m, vu les larges espaces verts qui l'entourent. L'aire de chalandise de 1000m diversifie les profils.

À l'aval, l'aire de chalandise est très diversifiée avec les nombreuses écoles à proximité, les commerces et la cité administrative.

Connecté au tram, le téléphérique permet également de concurrencer la voiture en termes de temps de parcours pour toute une série de trajets (lorsque l'on prend en compte le temps perdu dans les embouteillages).

Le temps de parcours du trajet en lui-même, toutes opérations comprises (3'20'' au total) est par ailleurs imbattable.

L'étude du bureau MDP met par ailleurs en lumière le caractère « vert » du téléphérique par rapport à tous les autres modes de transport étant donné qu'il s'agit d'un transport utilisant uniquement de l'électricité.



Le potentiel touristique et d'agrément est également plus que présent étant donné le site survolé, la vue offerte et la connexion verte (avec le parc de la Citadelle) que le téléphérique permet de créer.

Conséquences du tracé sur l'îlot Saint-Georges

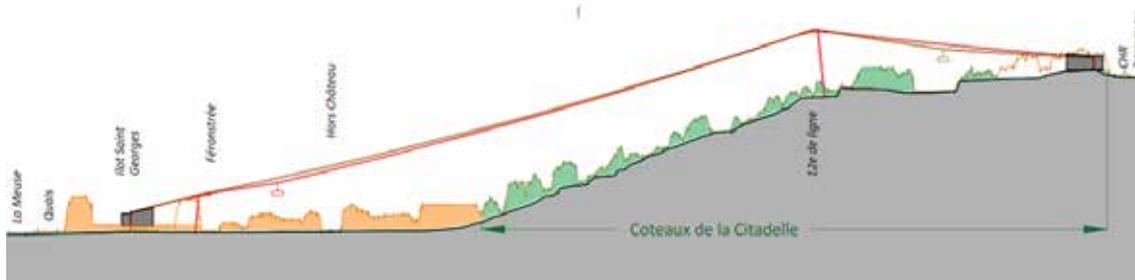
À l'aval, le tracé proposé implante la station sur l'esplanade de l'îlot Saint-Georges (espace actuellement très peu valorisé et refermé sur lui-même) et le premier pylône dans l'emprise de l'aile de l'îlot Saint-Georges actuel longeant Féronstrée.

Sur les plans ci-dessous (sous-sol et RDC de l'îlot Saint-Georges respectivement), le petit carré gris représente l'emprise théorique de l'implantation du pylône et les rectangles gris bordés de vert ou de fuchsia, l'emprise de la gare dans 2 positions possibles. Des études techniques détaillées devront affiner les positionnements exacts.



La position du pylône a été choisie de telle sorte que le tracé respecte la réglementation en matière de survol des habitations. Avec une hauteur de 30m, il permet à la cabine de s'élever rapidement et de respecter le gabarit de passage au-dessus des immeubles de Féronstrée (minimum 20m entre le câble

et le sommet des bâtiments).

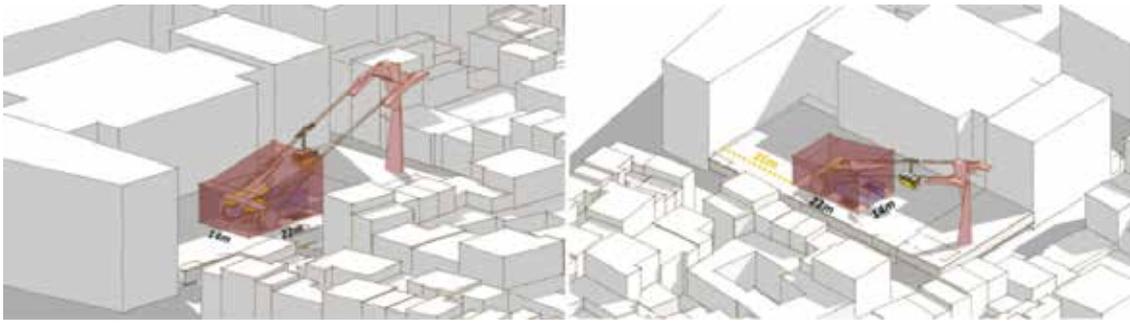


Par ailleurs, cette même réglementation prévoit également un espace « enveloppe » (latéralement de part et d'autre de l'axe du tracé). Pour ce projet, il faut compter une distance de 17,5m de part et d'autre de l'axe du tracé (cf lignes blanches sur l'illustration suivante).



Ces différentes exigences de gabarit entraînent la nécessité de démolir une partie de l'aile de l'îlot Saint-Georges (sur une quinzaine de mètres de longueur), identifiée sur les schémas suivants. La fiche projet inclut les études techniques pour la démolition par phase et un aménagement provisoire de l'espace déconstruit, dans l'attente du financement définitif du projet de téléphérique.





PLANNING

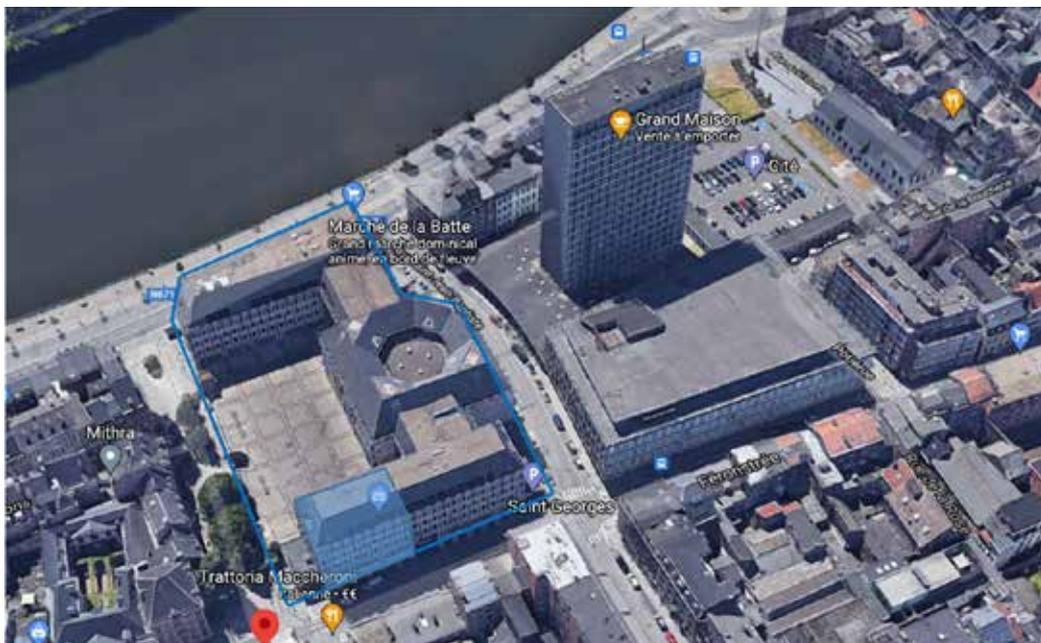
Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

- Etudes et obtention des autorisations administratives : 2022-2023
- Chantier : 2023-2025

LOCALISATION

L'aile « Féronstrée » de l'Ilot Saint-Georges est située En Féronstrée, 84 à 4000 Liège (Cadastre LIÈGE 10 DIV C 938 b) dans le quartier du **Coeur Historique**.

Quartier prioritaire : OUI - NON





COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action (en intégrant la finalité de construction du téléphérique) contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable ;
- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air.

PST

L'action (en intégrant la finalité de construction du téléphérique) est liée aux thèmes et actions suivants :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers :
 - Permettre à chaque citoyen(ne) d'avoir accès à un parc ou un espace vert aménagé et bien entretenu à 10 minutes à pied,
- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité :
 - Promouvoir les modes alternatifs à la voiture,
- Assurer le rayonnement de Liège :
 - Promouvoir les atouts touristiques, culturels et commerciaux dans un rayon de 400km autour de Liège, avec une cible géographique annuelle.

Par ailleurs, l'action s'inscrit en lien avec les projets métropolitains (PST) suivants :

- Le téléphérique entre Sainte-Walburge et le cœur historique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Revaloriser des espaces publics

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation de la **Prospective espaces publics** (PEP'S) dans le sens où l'îlot Saint-Georges, actuellement refermé sur lui-même, une fois réaménagée offrira un nouvel espace public de qualité aux habitants et aux utilisateurs du quartier (et permettra l'implantation d'un téléphérique qui offrira par ailleurs une connexion au parc de la Citadelle).

L'action s'inscrit dans les orientations du **Plan Urbain de Mobilité**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement investira davantage dans les zones urbaines qui favorisent le report modal (...). Le Gouvernement accompagnera la mise en œuvre du premier tronçon du tram de Liège (...) ».

« La revitalisation des centres-villes ne peut pas s'envisager selon la perspective isolée de la problématique commerciale. Le commerce n'est que l'un des composants du centre-ville : les moyens de redynamiser le tissu commercial s'inscrivent dans une approche multifactorielle qui doit prendre en compte les différents déterminants du centre-ville (aménagement urbain, logement, accessibilité, qualité et fonctionnalité de l'espace public, stationnement, diversité des services aux usagers, etc.) »

FINANCEMENT

Type de dépenses : Dépenses d'investissement uniquement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant TTC
Subside « PIV »	2.400.000 €
Ville de Liège	600.000 €
Montant total :	3.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %